

## Démission de Christophe Bouillon de la Présidence du Conseil d'administration de l'Andra

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Contacts presse

Annabelle Quenet  
Responsable Presse  
Tel. 0146118301  
Port. 0631004087  
Annabelle.quenet@andra.fr  
@presse\_andra / @andra\_france

#### À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

**Indépendante des producteurs** de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre et œuvrer et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Suite à un changement de législation Christophe Bouillon doit quitter ce jour ses fonctions de Président du conseil d'Administration de l'Andra, fonction non exécutive qu'il exerçait à titre bénévole depuis décembre 2015. Il souhaite néanmoins continuer à s'investir pour la mission d'intérêt général conduite par l'Andra.

Un changement du code électoral rend désormais incompatible l'exercice de son mandat de député et celui qu'il exerçait au sein du Conseil d'administration de l'Andra. En effet, il avait été nommé au Conseil d'administration de l'Andra en tant que personnalité qualifiée au titre d'élu local. Or un député ne peut plus être désigné au sein d'un conseil d'administration d'un établissement public national en tant qu'élu local.

Il a échangé avec le bureau en charge de l'Assemblée nationale et souhaité dès qu'il en a eu connaissance se conformer à ces dispositions.

Dans sa lettre de démission, Christophe Bouillon a indiqué partir « à regret » et « rester attaché à la mission d'intérêt général confiée par le Parlement à l'Andra ». Il souhaite également « poursuivre son engagement au sein du Comité éthique et société de l'Agence », en charge de la prise en compte des enjeux éthiques dans la conduite de ses projets.

Le prochain CA réuni le 15 mars désignera un président intérimaire en attendant la nomination d'un nouveau président.